L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléphone 351.17.

Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

A TRAVERS LA VILLE

LES MEFAITS DE L'IVRESSE

Mardi, vers 19 h. 15, M. Félix Duhamel, 44 ans, ajusteur, domicilié à Croix, 47, rue Courbet, a été conduit au dépôt de sûreté du commissariat central. Alors qu'il était en complet état d'ivresse il avait injurié sa femme qui demeure actuellement 53 rue de Tourcoing.

TENTATIVE DE CAMBRIOLAGE

Au cours de la soirée de lundi, des individus ont tenté de crocheter la porte de l'habitation de Mme Caudron, 79, rue Nabuchodonosor. Plainte a été déposée au troisième arrondissement où une enquête est ouverte.

POUR FAIRE DU BOIS DE CHAUFFAGE

M. Abel Ménard, 74 ans, cafetier, 34, rue de Flandre a déposé plainte contre inconnu au 4e pour vol des volets de la fenêtre de sa cuisine donnant rue Drouot. Le préjudice causé est de 300 francs environ. Les services de la sûreté ont été avisés.

ACHAT BIJOUX
Montres, Brillants, Argent, Dentiers
PLUS CHER QU'AILLEURS
BOUSQUET EXPERTISES GRATUITES
42, rue de la Vigne — ROUBAIX
10.001

L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon, pour le ticket N° 5, se poursuivra dans l'ordre suivant :

Secteur 7 : Cantine scolaire, rue St-Vincent-de-Paul, 6, le 10 janvier, de 8 à 12 h.: rues Alsace, Amiral-Courbet, boulevard Armentières, rue Boucher-de-Perthes.

De 14 h. à 17 h. 30 : rue de Béthune, quai de Boulogne, rues Bourgelat, Bully-Grenay, Capitaine-Aubert, Charles-Gounod, C. Corneille, Danemark, Diderot, Epinal.

Le 11 janvier, de 8 à 12 h.: rues de Lorraine, Luxembourg, Mackellerie. — De 14 h. à 17 h. 30 : rues de Mouvaux, de l'Ouest.

Le 13 janvier, de 8 à 12 h.: rues Cuvier, Fresnoy, Favreul, Florence. De 14 h. à 17 h. 30 : rue de Gênes, quai de Graveline, rues d'Italie, de Lens, Milan.

Le 14 janvier, de 8 à 12 h.: rues de Naples, Racine, boulevard de la République, place de la Patrie, rue Remiremont. — De 14 h. à 17 h. 30: rues de Rome, de Turin, St-Omer, Solférino, Vosges.

Le ticket N° 5 représente une quantité de 100 kilos.

Il est recommandé aux consommateurs de ne pas détacher préalablement les tickets de leur carte départementale laquelle doit être présentée à chaque commande. Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 60 les 100 kilos.

***

Par suite de la réduction de plus en plus sensible des expéditions par terre et dans l'impossibilité, faute de moyens suffisants d'enlever par camions le tonnage mis à sa disposition au carreau des mines, le Consortium Charbonnier informe la population que le délai de livraison fixé prédemment du 7e au 10e jour ouvrable ne pourra être respecté momentanément. Les commandes seront livrées suivant leur ordre de date d'inscription au fur et à mesure que le permettront les arrivages, les approvisionnements des chantiers ayant été épuisés à fin décembre.

Dès que le système fonctionnera même s'il n'est pas exempt de petits ennuis, le ravitaillement sera plus normal et plus de justice sera introduite dans la répartition des denrées entre les détaillants et entre les consommateurs.

Le paiement des secours aux personnes privées de ressources

Le paiement aura lieu au Bureau de bienfaisance dans l'ordre numérique d'après l'horaire suivant :

Jeudi 9 janvier : à 14 h., 1 à 385 ; à 15 h., 386 à 780 ; à 16 h., 781 à 1.150 ; à 17 h., 1.151 à 1.510.

Vendredi 10 : à 9 h., 1.511 à 2.050 ; à 10 h., 2.051 à 2.730 ; à 11 h., 2.731 à 3.250 ; à 14 h., 3.251 à 3.630 ; à 15 h. 3.631 à 3.930 et 4.094 à 4.120 ; à 16 h., 4.121 à 4.411 ; à 17 h., 4.412 à la fin.

Prière de se conformer strictement à cet horaire. Aucun paiement n'aura lieu après l'horaire fixé.

Pour obtenir la carte de priorité

Nous rappelons que pour bénéficier de la carte de priorité, il faut avoir la charge effective d'au moins trois enfants vivants de moins de 14 ans ou deux enfants vivants de moins de 4 ans, ou encore être titulaire de la Médaille de la Famille Française.

La carte de priorité peut être attribuée :

1° aux mères ;

2° aux grand'mères ayant à charge des petits enfants dont la mère est décédée ;

3° aux femmes ou jeunes filles ayant la charge de leurs frères et sœurs dont la mère est décédée ;

4° aux filles-mères pour leurs enfants reconnus ;

5° aux mères étrangères d'enfants français.

Les mères de famille qui désirent obtenir le bénéfice de la carte de priorité doivent se présenter à la Mairie, 1er étage, Hall du Service des Finances, dans l'ordre ci-après :

A B C, jeudi 9. — D, vendredi 10. — E F G, samedi matin 11. — I J K L lundi 13. — M N O P, mardi 14. — Q R S mercredi 15. — T U V, jeudi 16. — W X Y Z et retardataires, vendredi 17 et samedi matin 18.

Elles devront fournir une photographie et présenter le livret de famille et la carte d'identité.

Les mères décorées de la Famille Française devront présenter le diplôme ou la médaille elle-même.

Sociétés et Comités

SOCIÉTÉS SPORTIVES

Racing-Club de Roubaix (Section Football). — A partir de cette semaine, les séances de culture physique auront lieu suivant l'horaire ci-après :

Equipiers 1A, 1B et II : le mercredi à 18 h., au siège social.

Equipiers pupilles, minimes et juniors : le jeudi, au siège social et aux heures données par le moniteur pour chaque catégorie.

Tous les joueurs sont instamment priés d'assister à ces séances qui sont obligatoires.

ETAT CIVIL

Naissances : Albertine Haentjens, rue Jean-Jacques Rousseau, 75 ; Claude Hibon, rue du Moulin, 9 ; Henriette Verheggen, rue de Lannoy, 163 ; Claude Surmont, rue de Lannoy, 373 ; Raoul Bultot, rue Rubens, 104, Appt 5 ; Jean-Claude Volckaert, rue de Leuze, 8.

Publications. — Léon Devos, satineur, d'Hem, rue Jules-Quesde imp. Saint-Pierre, 16, et Fernande Desreux, couturière, rue Léon-Marlot, 23; Gaston Dusoulié tisserand, d'Hem, rue Jules-Guesde, Cité Plouvier, 4, et Jeanne Jamar, doubleuse, rue Charlemagne, 34 ; Maurice Vanmeenen, magasinier, de Wattrelos, rue du Sartel, 156, et Klotildis Vansteenkiste, bonne, rue du Fontenoy, 77.

Décès : Louis Rasson, 83 ans, rue Turgot, 82, cour Dumortier, 1 ; Julienne Vander Meiren, 38 ans, rue de l'Epeule, 95, cour Lepers, 11 ; Clovis Benit, 69 ans, rue de Mons, 8, cour Orange, 5 ; Marie-Agnès Kruze, Vve Deschamps, 62 ans, rue de la Perche, impasse du Midi, 18 ; Josephus Vandermeeren, 80 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Jeanne Forton, Vve Quinque, 77 ans, rue Saint-André, 1.

REMERCIEMENTS

M. LEROY, Inspecteur primaire à Lille, Madame et leurs enfants, très touchés des marques de sympathie qui leur ont été adressées lors du décès de

Monsieur LEROY Émile

leur père et grand-père, remercient sincèrement les personnes qui leur ont exprimé leurs sentiments de condoléances 34267

CROIX

Service des secours temporaires aux familles nécessiteuses et complément aux vieillards assistés

Le paiement des secours temporaires aux familles nécessiteuses, aura lieu comme de coutume à la salle des fêtes, Grand'Place, jeudi 9 janvier, dans l'ordre suivant :

A 14 h., du numéro 1 à 235 ; à 15 h., de 236 à 560 ; à 16 h., de 560 à 745 ; à 17 h., de 746 à 907.

Les bénéficiaires sont invités à se présenter dans l'ordre indiqué ci-dessus, munis de leur carte d'inscription. Les retardataires ne seront pas payés.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

consommateurs et un surcroît de travail aux commerçants, elle estime cependant que ces inconvénients seront minimes comparés aux énormes difficultés nées des méthodes actuelles. Elle demande aux consommateurs et aux commerçants d'effectuer les opérations du recensement avec discipline et d'être patients.

Dès que le système fonctionnera même s'il n'est pas exempt de petits ennuis, le ravitaillement sera plus normal et plus de justice sera introduite dans la répartition des denrées entre les détaillants et entre les consommateurs.

Le paiement des secours aux personnes privées de ressources

Le paiement aura lieu au Bureau de bienfaisance dans l'ordre numérique d'après l'horaire suivant :

Jeudi 9 janvier : à 14 h., 1 à 385 ; à 15 h., 386 à 780 ; à 16 h., 781 à 1.150 ; à 17 h., 1.151 à 1.510.

Vendredi 10 : à 9 h., 1.511 à 2.050 ; à 10 h., 2.051 à 2.730 ; à 11 h., 2.731 à 3.250 ; à 14 h., 3.251 à 3.630 ; à 15 h. 3.631 à 3.930 et 4.094 à 4.120 ; à 16 h., 4.121 à 4.411 ; à 17 h., 4.412 à la fin.

Prière de se conformer strictement à cet horaire. Aucun paiement n'aura lieu après l'horaire fixé.

Pour obtenir la carte de priorité

Nous rappelons que pour bénéficier de la carte de priorité, il faut avoir la charge effective d'au moins trois enfants vivants de moins de 14 ans ou deux enfants vivants de moins de 4 ans, ou encore être titulaire de la Médaille de la Famille Française.

La carte de priorité peut être attribuée :

1° aux mères ;

2° aux grand'mères ayant à charge des petits enfants dont la mère est décédée ;

3° aux femmes ou jeunes filles ayant la charge de leurs frères et sœurs dont la mère est décédée ;

4° aux filles-mères pour leurs enfants reconnus ;

5° aux mères étrangères d'enfants français.

Les mères de famille qui désirent obtenir le bénéfice de la carte de priorité doivent se présenter à la Mairie, 1er étage, Hall du Service des Finances, dans l'ordre ci-après :

A B C, jeudi 9. — D, vendredi 10. — E F G, samedi matin 11. — I J K L lundi 13. — M N O P, mardi 14. — Q R S mercredi 15. — T U V, jeudi 16. — W X Y Z et retardataires, vendredi 17 et samedi matin 18.

Elles devront fournir une photographie et présenter le livret de famille et la carte d'identité.

Les mères décorées de la Famille Française devront présenter le diplôme ou la médaille elle-même.

NOUVELLE ORGANISATION DE LA VENTE DU BEURRE

Avis important aux consommateurs et aux commerçants

Le comité rappelle qu'un contrôle de la répartition des marchandises crée par l'administration municipale et présidé par M. Vanoverme, adjoint délégué au ravitaillement, soucieux d'assurer une répartition équitable des denrées entre les détaillants et les consommateurs a pris d'importantes décisions qui s'étendront à toutes les denrées. Pour l'instant l'organisation nouvelle s'appliquera au beurre dont la vente a soulevé d'énormes difficultés, des injustices flagrantes et des ennuis très lourds pour les ménagères.

La vente du beurre sera à l'avenir réglementée de la manière suivante :

Consommateurs : munis de votre carte d'alimentation et de vos feuilles « matières grasses » vous aurez à vous inscrire chez le commerçant de votre choix, marchand de beurre ou épicier vendant du beurre. N'hésitez pas à vous inscrire chez le détaillant de votre quartier qui jusqu'ici ne pouvait vous servir faute de marchandises. Contre votre inscription le détaillant vous remettra une carte de consommateur portant son nom et son adresse et vous ne pourrez vous faire servir chez un autre commerçant. Inutile donc de stationner aux portes des commerçants de faire la queue et de se précipiter tous chez le même fournisseur le même jour et à la même heure chacun aura sa part et une part égale à celle des autres. Votre ration de beurre sera chez votre commerçant qui ne pourra la vendre qu'à vous.

Les inscriptions commenceront vendredi 10 janvier après-midi et seront closes le dimanche soir 12 janvier. Après cette date, les consommateurs qui auront négligé de se faire inscrire risqueraient de ne pas obtenir la ration à laquelle ils auraient droit.

Commerçants. — Les crémiers, les détaillants en beurre, les épiciers vendant du beurre possédant la carte F ou ayant déposé une demande de carte F devront passer vendredi 10 janvier en matinée au service du ravitaillement général, salle Wattremez, rue de l'Hospice, prendre des listes spéciales pour l'inscription de leur clientèle et des cartes de consommateurs à remettre à leurs clients.

Les commerçants devront remettre ces listes au service du ravitaillement général, mairie de Roubaix pour le lundi 13 janvier au matin dernier délai. Après cette date, les commerçants qui n'auraient pas apporté leur liste, se verraient privés de leur approvisionnement en beurre.

Les commerçants ne pourront accepter les demandes d'inscription qui leur seront faites que jusqu'à concurrence des bons de réapprovisionnement qu'ils reçoivent du comité de gestion des produits laitiers.

La commission locale du ravitaillement reconnaît que la mise en place de cette nouvelle organisation impose des dérangements aux

AU RAVITAILLEMENT

A partir du jeudi 9 janvier, la population pourra se procurer dans les épiceries de la ville : mait-café : un paquet de 300 grammes par personne ; sucre cristallisé : 150 grammes par personne ; sucre candi : 50 grammes pa rpersonne ; pain d'épices : 125 gr. par personne ; confiture : 125 gr. par personne. Pour le sucre se munir d'emballages. En vente libre : citrons, oranges et mandarines.

LE RAVITAILLEMENT DE LA VILLE

La Mairie communique :

« M. le Maire reçoit tous les jours des lettres collectives et des visites émanant de Croisiens mécontents de la manière dont est pratiqué le ravitaillement. La répartition de la viande et du beurre fait l'objet de nombreuses critiques. L'Administration municipale ne peut que constater la légitimité de ces réclamations et aussi son impuissance à leur donner satisfaction.

L'organisation qui existait à Croix, qui avait fait ses preuves, à telles enseignes que des villes voisines l'avaient copiée, a été supprimée. M. le Maire regrette que le maintien de cette organisation demandée par les commerçants eux-mêmes, a été écartée ; elle avait supprimé précisément ces longues attentes contre lesquelles la population proteste avec juste raison. »

Mutilés du travail. — Il est rappelé aux mutilés et invalides du travail qu'une permanence se tient tous les dimanches, de 10 à 12 h., rue de Maubeuge, 47.

Union des mutilés et réformés pour blessures de guerre. — Dimanche 12 janvier, à 16 h., aura lieu au café St-Pierre, place de la Liberté, la première assemblée de l'année. La Commission compte sur la présence de tous les sociétaires. Les mutilés de la guerre 1939-40 sont informés que la section se tient à leur entière disposition ; les veuves de guerre y trouveront également toutes indications utiles les concernant au sujet de leurs dossiers donnant droit à pension ; elles sont invitées à assister à cette réunion où elles voudront bien apporter les pièces nécessaires, le cas échéant, à l'établissement de leur dossier.

Etat Civil. — Naissances. — Marcel Cardon, rue du Gaz, 10. — Marc Popek, rue de l'Egalité, 5. — François Vandenbussche, r. Courbet, 83.

WASQUEHAL

Réunion générale de l'Harmonie J.-B. Lepers. — Les musiciens et membres du Comité de l'Harmonie J.-B. Lepers, sont convoqués en assemblée générale pour dimanche 12 janvier, à 16 h., au siège, café de l' « Ecluse », 17, rue Jean-Macé. En raison des questions très importantes à discuter, la direction compte sur la présence de tous. Le présent avis tient lieu de convocation.

Cartes de priorité. — Afin d'éviter l'attente aux guichets des administrations publiques et des magasins de commerce, une loi en date du 14 août 1940 a créé la carte nationale de priorité en faveur des mères de familles.

Peuvent obtenir cette carte : 1° les mères de famille ayant au moins trois enfants vivants de moins de 14 ans, ou deux enfants vivants âgés de moins de 4 ans.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie, 5e guichet.

Avis aux mamans. — Jeudi, à 15 h., consultation des nourrissons à l'école maternelle rue Voltaire, pour les mamans du Capreau et de la Planche au Riez.

Paiement des secours d'hiver. — Jeudi 9 janvier, de 9 h. à 11 h. 30, à la recette municipale, 12, rue Ferrer, on paiera les allocations mensuelles aux vieillards, infirmes et incurables (du n. 251 à la fin), ainsi que les primes d'allaitement maternel, les allocations aux femmes en couches et les primes à la natalité.

Aux Pingouins Ping-Pong-Club. — Dimanche dernier s'est déroulé au siège du P. P. P. C. W., café du « Monument », 22, place de la République, un match opposant le Ping-Pong-Club de Beaumont aux Pingouins locaux. Ces derniers, après un match très disputé, triomphèrent de justesse par 5 victoires à 4 devant un adversaire supérieur en classe et leader du championnat actuel.

De son côté, l'équipe II des Pingouins remporta, elle aussi, sur les tables de Beaumont, battant l'équipe correspondante de Beaumont par 6 victoires à 3.

Lundi dernier, l'équipe première des Pingouins P. P. C. de Wasquehal rencontrait sur « son terrain », place de la République, le P. P. C. de Tourcoing-Blanc-Seau. Les fougueux équipiers du Blanc-Seau donnèrent une belle leçon aux Wasquehaliens qui sauvèrent toutefois l'honneur à trois reprises, ne succombant que par 6 victoires à 3. Les joueurs des deux clans sont à féliciter pour leur correction et leur jeu bien rendu.

Ce fut en somme quelques bons galops d'entraînement pour les épreuves qui se disputeront dimanche prochain 12 janvier à partir de 15 h., à la salle des fêtes du Centre, rue Jean-Macé, au bénéfice des cuisines populaires de Wasquehal.

Etat civil. — Publication : Pierre Maurin, employé des Ponts et Chaussées, écluse n. 1, et Marie Dhennin, s. p., à Lille.

LYS-lez-LANNOY

Mort au Champ d'Honneur

La mairie de Lys vient d'être avisée officiellement du décès de l'aspirant Narcisse Cailleau, du 1er R.I., tombé au champ d'honneur le 16 mai à la tête de sa section.

Appelé avec la classe 1937, M. Cailleau fit vaillamment son devoir. C'est à Court-Saint-Etienne (Belgique) où son corps est inhumé provisoirement qu'il fut mortellement blessé.

Très sympathiquement connu à Lys ainsi que sa famille, qui habite 130, rue de Leers, M. Cailleau ne connaissait que des amis.

Œuvre du Colis aux prisonniers. — En vue d'un prochain envoi de colis aux prisonniers, le Comité local informe les familles ayant un de leur membre en captivité qu'ils auront à se présenter à nouveau en mairie pour fournir l'adresse exacte du prisonnier ainsi que des renseignements indispensables à l'envoi du colis.

A cet effet, un service fonctionnera à la mairie (1er étage) le vendredi 10 janvier, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures.

Il ne sera tenu aucun compte des adresses données antérieurement. Des colis ne seront transmis qu'aux prisonniers dont la famille aura satisfait aux instructions ci-dessus.

Etat Civil. — Mariage. — Albert Pollet, monteur de pantoufles à Lys, impasse Jacquart, 17 bis, et Victoria Courby, repasseuse à Lys, impasse Jacquart, 22.

Décès. — Gasparr Procureur, 54 ans, magasinier à Lys, rue de Lannoy, impasse Debriffe, 7 ; Joseph Foncez, s.p., rue d'Isly, 24 bis ; Alphonse Lamaere, veuve Deleersnyder, s.p., rue de la Mairie, 9 ; Marie Meurisse, veuve Hautecœur, éplucheuse, rue de la Mairie, 27.

LEERS

POINTAGE DES CHOMEURS

Le pointage des chômeurs sera effectué au local habituel, jeudi 9 janvier, à 10 heures.

Statistique démographique. — Au cours de l'année 1940, il a été enregistré : 22 naissances, 8 mariages, 58 décès. 20 transcriptions d'acte de décès.

Avis à la population. — Le maire porte à la connaissance de la population qu'il a reçu de M. Léon Thieffry, rue Victor-Hugo, 66, ses offres de service pour le transport la nuit des malades, soit dans une clinique ou dans un hôpital. En cas d'urgence absolue il pourra donc être fait appel à son concours.

HEM

COMITÉ D'ENTR'AIDE

Le Comité tiendra son assemblée générale annuelle en la salle de la mairie le samedi 11 janvier, à 16 h. sous la présidence de M. le Maire.

A l'ordre du jour : Compte rendu de l'année écoulée ; Vues d'ensemble sur le programme de 1941 ; Questions diverses.

Etant donné l'importance de cette réunion, le Bureau compte sur la présence de tous : membres du Comité, collecteurs et en général de toutes personnes s'intéressant de loin ou de près à cette œuvre destinée à soulager dans toute la mesure du possible, les nombreuses infortunes des temps présents.

Une réunion aura lieu préalablement à 15 heures pour les membres du Bureau.

Dispensaire antituberculeux régional. — Jeudi 9 janvier, à 10 h., consultation par le docteur Leborgne.

Les trottoirs aux piétons. — Pour n'avoir pas tenu compte de l'arrêté municipal en date du 11 septembre 1909, les cyclistes C... René, 16 ans, apprenti, demeurant rue Deleryue, à Wasquehal ; Deladerière Auguste, boucher, rue Jules-Guesde, à Hem ; Vandoolaghe Albert, 34, rue Briet, à Hem, et G... Bruno, 18 ans, rue Jean-Macé, à Roubaix, se sont vus dresser procès-verbal par la police locale.

FOREST

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune de Forest que l'inscription des commandes de charbon aura lieu le 11 janvier prochain, à la mairie.

Le ticket n. 5 représente une quantité de 100 kilogs.

Il est recommandé aux consommateurs de ne pas détacher préalablement les tickets de leur carte départementale, laquelle doit être présentée à chaque inscription.

Le prix du charbon est fixé à 38 fr 10 les 100 kilogs.

CHÉRENG

L'inscription des commandes de charbon

Le Consortium Charbonnier informe la population de la commune de Chéreng que l'inscription des commandes de charbon se fera le 10 janvier prochain, au Café de la Bascule.

Le ticket n. 5 représente une quantité de 100 kilogs.

Il est recommandé aux consommateurs de ne pas détacher préalablement les tickets de leur carte départementale, laquelle doit être présentée à chaque commande.

Le prix du charbon est fixé à 38 fr. 10 les 100 kilogs.

BOUSBECQUE

La fréquentation scolaire

Le maire de Bousbecque rappelle aux familles les dispositions de la loi sur la fréquentation scolaire, ceci, en raison des absences trop souvent répétées et non motivées des enfants en classe et qui a donné lieu à des observations par M. l'Inspecteur des écoles primaires.

Les motifs légitimes qu'on peut invoquer sont la maladie de l'enfant, une maladie contagieuse dans la famille, une réunion solennelle de famille, l'empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, l'absence temporaire des parents lorsque les enfants les accompagnent et l'indigence insuffisamment secourue.

Désormais, toute infraction donnera lieu de la part de M. l'Inspecteur primaire à contravention pour comparution des parents devant le juge de paix.

LINSELLES

Avis à la population. — Des imprimés sont à la disposition des personnes ayant logé des troupes allemandes pendant le mois de décembre.

Les retirer à la Mairie et les retourner aussitôt remplis.

Tournée du Percepteur. — Le Percepteur se tiendra à la Mairie, le vendredi 10 janvier 1941, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h., pour recevoir les contributions et payer les mandats.

MARCQ-EN-BARŒUL

SECOURS AUX NÉCESSITEUX

En vue de l'obtention éventuelle de vêtements, chaussures et linge divers dont le Secours national assurera la répartition, M. A. Bailly, maire, invite les habitants vraiment nécessiteux (réfugiés, sinistrés, chômeurs complets avec charge de famille), à se faire inscrire dans leurs secteurs respectifs où ils devront se présenter, munis de leur livret de famille et de leur carte d'alimentation. Ils indiqueront par la même occasion ce qui leur serait le plus nécessaire (matelas, couvertures, chaussures, manteaux, etc...). La Municipalité s'emploiera à satisfaire le plus grand nombre de demandes possibles sans cependant pouvoir s'y engager puisque le Comité départemental jugera en dernier ressort du bien-fondé des sollicitations. Les inscriptions seront reçues du 9 au 15 janvier, dernier délai.

LE PILLAGE D'UNE CAVE AU CROISÉ-LAROCHE

M. Gustave Montagne, demeurant rue Claude Lorain, à **Roubaix**, a porté plainte au commissariat de police de Marcq, en déclarant que l'habitation de son patron, M. Georges Valke, 22, Place des Trois Villes, à Marcq (Croisé-Laroche), avait été pillée et notamment le contenu de la cave évalué à 6.500 francs.

Une enquête est ouverte.

Cartes de priorité. — Le maire de Marcq a l'honneur de faire connaître que les personnes remplissant l'une des conditions ci-après :

a) Mère de famille ayant au moins trois enfants vivants de moins de 14 ans ou deux enfants vivants de moins de 4 ans ;

b) Mère décorée de la médaille de la Famille française, peuvent se présenter à la mairie (bureau de l'Assistance), munies de leur livret de famille ou de leur diplôme de la médaille de la Famille française, en vue de l'établissement de la carte nationale de priorité.

A l'Olympique Marcquois. — L'équipe fanion de l'O.M. après sa belle victoire sur le S.C. Fives, ne jouera qu'une fois ce mois-ci en championnat sur son terrain. Elle rencontrera en cette occasion l'Etoile Sportive de Roncq. Cette équipe qui a réussi de très beaux résultats cette saison le doit surtout à sa vitesse et à sa fougue. C'est dimanche 12 janvier, à 15 h., que l'Olympique Marcquois sera opposé à cette belle formation : les locaux, si le temps continue seront désavantagés par le terrain trop sec et feront bien de se méfier et de pousser à fond.

A 10 h., à Marcq, O.M. II contre F.C. Pellevoisin II en championnat.

LILLE

CE QU'ON OUBLIE ET CE QU'ON PERD DANS LES SALLES DE CINÉMA ET LES TRAMWAYS DE LILLE

On peut être distrait, on l'est d'ailleurs tous plus ou moins évidemment ; mais oublier un chien qu'on a confié à la petite femme du vestiaire du cinéma, ou un beau morceau de lard frais qu'on vient d'aller acheter (et à quel prix ?) c'est un comble. Et pourtant, c'est inimaginable tout ce qui s'oublie dans nos salles de cinéma, tout ce qui se perd dans les tramways.

Au Cinéma

Le cinéma ! Existe-t-il un autre lieu que la salle obscure qui soit plus propice à la rêverie, au repos, à la distraction et... à l'oubli.

En effet, on y oublie quantité de choses vestimentaires et autres. Evidemment, ce sont les gants qu'on y perd le plus et, en fin d'année, les armoires des établissements cinématographiques ressemblent étonnamment aux rayons du Crédit Municipal. Aux côtés des gants, vous trouvez, en nombre, des foulards, des cache-cols, des mouchoirs parfumés ou des pochettes brodées, des bérets basques, des chapeaux d'hommes et de femmes, des parapluies et des cannes, des fourrures, des ceintures, des jarretelles, des imperméables, des étuis à cigarettes, des broches et boucles d'oreilles, des bracelets et colliers à bas prix ou de valeur. Récemment, dans un établissement de Lille, une personne qui venait de retrouver son collier de perles fines, remettait en récompense à l'honnête placeuse, un billet de cinq cents francs.

Ce qu'on y perd ou qu'on oublie encore ? Des lunettes, des porte-feuilles, des alliances et des poudriers, des boites de friandises, des paquets de salade, des coupons d'étoffes, voire aussi... de jolis pantalons de soie rose !

Dans un grand établissement de Lille, un client qui avait mis son chien au vestiaire, est parti après la représentation en laissant là un superbe épagneul de prix à la robe blanche marquée de taches noires.

La petite dame du vestiaire n'avait qu'une ressource : celle d'héberger la bête chez elle en attendant la réclamation du Monsieur par trop distrait. Malheureusement, indépendamment de la nourriture saine et copieuse que lui offrait quotidiennement l'hôtesse, l'animal, profitant de l'absence de celle-ci, lui « mangeait » un chapeau, une paire de bas de soie, des gants, et un foulard de prix.

Dans les tramways

La quantité de choses qu'on oublie et qu'on perd en tramways, n'est pas moindre, ainsi qu'on peut s'en rendre compte. Grâce à l'extrême obligeance de M. TISSIER, Directeur de la Compagnie des Tramways de Lille, nous pouvons, ici, donner la liste des objets trouvés dans les voitures au cours du quatrième trimestre de 1940 :

241 parapluies d'hommes et de femmes. A cela, ajoutons : 164 gants, 58 porte-monnaie, 12 portefeuilles (un, contenant 595 fr. ; un autre, 990 fr. ; un troisième, 847 fr. ; un quatrième, 3.000 fr.), 22 sacs à main, 13 valises, 25 fourre-tout, 26 serviettes d'écoliers, 7 paquets divers, 14 imperméables, 10 écharpes, 2 trousseaux de clefs, 6 stylos, 5 paires de lunettes, 4 bérets, 3 passe-montagne, 2 ceintures, 1 paire de bottes, 2 chaussures de femme, 1 chaussure d'homme, 5 bracelets, 3 chapelets, 3 briquets, 1 collier, 4 boucles d'oreilles, 1 broche, 1 fourrure, 1 chevalière or, des livres, des livres de messe, 1 cahier à colorier, 1 rouleau papiers ; 1 carton à dessin, des bas de femmes, 1 paquet de laine, 1 paquet de linge, 1 sac avec laine, 1 paquet de tissus, 1 tricot, 1 tricot en laine, 1 chapeau de dame, 1 tablier de dame, 1 colis d'étoffe, 1 colis objets divers, 15 boîtes d'allumettes belges, 1 balai en coco, 1 boîte de cire, 1 jeu d'enfant, 1 colis avec nappe, 1 robe, 1 paquet de piles électriques, 1 couteau de poche, 1 blague à tabac, 1 casquette d'écolier, 1 chapeau d'homme, des musettes, 1 veston des vêtements bleus, des pantoufles, 1 sac en moleskine, 1 paquet de savon, 1 montre, 1 marmite garnie, 1 kilo de pain d'épice, 1 fourre-tout avec des pommes de terre, 1 litre de vin, 1 fourre-tout avec un quart de beurre, 2 tranches de fromage, 1 morceau de lard ! Oublier sa viande, du fromage, du beurre, des pommes de terre, c'est un comble !

R. L.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

DÉFÉRÉES AU PARQUET

Ont été déférées au Parquet :

Ziétard Maria, 19 ans, serveuse de restaurant et Gorkiewicz Martha, 19 ans, même profession, demeurant toutes deux rue de Bourgogne, 13, lesquelles ont été surprises, à 17 h., en flagrant délit de vol à Monoprix rue de Béthune.

— Vroman Eulalie, 50 ans, ménagère, 29, rue Mazagran, laquelle, mise en demeure de quitter la France par suite d'une mesure de refoulement, n'a pas obéi à cette injonction.

VOLS D'UN PARDESSUS, D'UN PORTEFEUILLE, D'UNE SOMME DE 600 FRANCS, DE VINS ET DE VÉLOS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :

M. Macs Pierre, commis de restaurant, domicilié à Wattrelos, rue Baillerie, 206, pour vol d'un pardessus valant 600 fr., commis dans la soirée du 2 courant, dans le vestiaire de l'hôtel Bellevue, Grand'Place, où il est employé.

— M. Descamps François, électricien, 55, rue Gantois, pour vol d'un portefeuille renfermant 545 francs, commis dans la poche de son veston qui était accroché au vestiaire de l'Etablissement « Mecanor » rue de Pas, où il travaille.

— Mme Manniez Irène, ménagère, 43, rue des Meuniers, pour vol d'une somme de 600 fr. commis entre le 3 courant et ce jour, dans sa chambre. Cet argent était placé dans une boîte non fermée qui se trouvait sur un rayon, dans un placard.

— M. Devoisin Florent, commis en gare de la Porte d'Arras, pour vol de huit caisses de douze bouteilles de vin de Bordeaux, commis la nuit du 5 au 6 courant, dite gare Préjudice : 900 francs.

— Mme veuve Ghilby Blanche, commerçante, 24, rue Balzac, pour vol de sept paires de bas d'enfant, valant 100 fr., commis le 4, dans son magasin.

— M. Lewandowski Jean, rue de la Paix, à Wambrechies, pour vol de sa bicyclette, valant 725 francs, commis dans le hall du n° 8, place Richebé, où il l'avait déposée.

— M. Debode Joseph, 253, boulevard de Paris, à Roubaix, pour vol de sa bicyclette estimée 1.200 francs, commis entre 11 h. 30 et 11 h. 35, dans le hall de la banque, rue Nationale, 51, à Lille.

— M. Van Hoorebeke Oscar, charcutier à Saint-Denis (Belgique), pour vol d'une bicyclette commis entre 9 h. 30 et 9 h. 45, à la façade d'un café, place de la Gare. Préjudice : 1.000 francs.

TENTATIVE DE VOL A LA GARE DES POSTES

Dans la soirée, les gardiens Tytgat et Treels, de service à la gare des Postes, ont mis en fuite des individus qu'ils n'ont pu rejoindre. Revenus sur les lieux ces gardiens ont constaté que deux wagons avaient été déplombés ; à côté de l'un d'eux, ils ont trouvé 26 petits tubes de dissolution pour caoutchouc. Les services de la gare ont été avisés par les gardiens.

UN VOL DE 15.000 FR. CHEZ UN NÉGOCIANT LILLOIS

Un vol audacieux a été perpétré dans des circonstances que l'on ignore encore chez un honorable commerçant lillois : M. Paul Gaële, négociant en bonneterie, 30 bis, rue des Fossés. Il s'agit d'une somme de 15.000 francs, de deux carnets de chèques et d'un chèque qui étaient enfermés dans un petit coffret métallique placé encore dans un meuble, le 5 janvier au soir. Or, lundi 6 janvier au matin, M. Paul Gaële constatait avec stupéfaction que le coffret métallique et son contenu étaient disparus au cours de la nuit. Il n'y a pas eu effraction. Le négociant a porté plainte contre inconnu, et les services de la Sûreté enquêtent.

NIEPPE

S.S.M. « La Jeune France ». — Funérailles de M. Gustave-Joseph Vandoorne, jeudi 8, à 10 h.

EN BELGIQUE

MOUSCRON

La question du lait

Des timbres n. 11 de teinte verte ont été mis en circulation à Mouscron au début de la distribution. Ils doivent être échangés contre des timbres de teinte grenat.

Les débitants de lait, fermiers, colporteurs et fermiers vendant au siège de leur exploitation doivent dorénavant exiger des timbres au moment de la remise du lait. Il leur est interdit d'accepter des timbres d'avance.

En outre, tous ceux qui font commerce de lait doivent obligatoirement se présenter au service de la réglementation et du contrôle des prix (hôtel de ville, bureau 20) avant le 10 janvier.

MENIN

UN HOMME TOMBE MORT DANS LA RUE

Vers 18 h., l'électricien Léon Bruggeman, âgé de 42 ans, demeurant rue de **Bruges**, 265, passait dans la rue de Lille, lorsqu'à hauteur de l'église Saint-Vaast, il s'affaissa tout à coup. On accourut à son secours, tandisque le docteur M. André Tybérghien était averti. Celui-ci ne put que constater le décès survenu à la suite d'une congestion cérébrale.

Après une enquête des autorités, on délivra le permis d'inhumer.

Un vol. — La nuit, des voleurs se sont introduits dans le roulissoir du cultivateur Achille D'Hondt-Debacker, Porte d'Ypres. 3 et y ont dérobé une grande quantité de provisions. La gendarmerie a ouvert une enquête.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.35)

Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

A TRAVERS LA VILLE

UN VIEILLARD ETAIT ÉGARÉ

Lundi dernier, vers 19 h., le commissariat central, était prévenu qu'un vieillard se trouvait égaré rue Léon-Salembien